

PASSEPORT APPRENTI·E



L'apprentissage en quelques mots

Je me forme gratuitement
Mon diplôme est reconnu

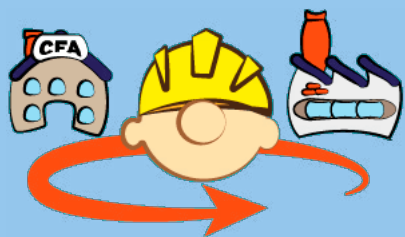
Une formation :

► **en alternance** en entreprise et en Centre de formation d'apprentis (CFA)

► **totalelement gratuite**

Un diplôme reconnu par l'état, du CAP au diplôme d'ingénieur (CAP, Bac professionnel, BTS, DUT, licence professionnelle, diplôme d'ingénieur, etc.)

Des poursuites d'études possibles



Pour aller plus loin...

Je travaille
Je gagne de l'argent

L'apprentissage, c'est :

► **un salaire**

► **un contrat de travail** avec un employeur.

Pour trouver un employeur, je m'adresse à un Centre de formations d'apprentis (CFA)



Pour aller plus loin...

Je choisis
mon métier

Pour être

Ouvrier/ère, employé-e, technicien-ne, ingénieur-e, enseignant-e, ...

Pour travailler dans

Une banque, un service administratif, sur un bateau, dans un laboratoire, dans un atelier, chez un pâtissier, dans un commerce, dans une imprimerie, dans une agence de publicité, dans l'informatique, dans les télécommunications...

Des métiers



Pour aller plus loin...

Plus d'infos,
des conseils

Où m'informer sur mon futur métier ?

Où trouver des offres de contrats d'apprentissage

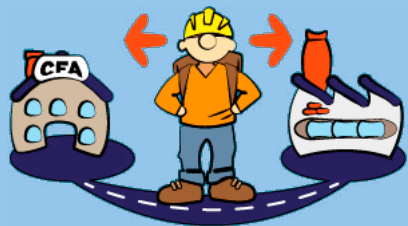
Où faire ma formation en apprentissage ?

PASSEPORT APPRENTI·E

L'apprentissage en quelques mots

<<<

Je me forme gratuitement
Mon diplôme est reconnu



Une partie de la formation a lieu en entreprise privée ou publique (formation pratique), l'autre dans un organisme de formation (centre de formation d'apprentis-CFA).

La formation au CFA occupe au minimum 25 % de la durée totale. Il s'agit d'enseignements généraux et théoriques.

La formation est totalement gratuite.

Les apprentis peuvent bénéficier d'aides financières pour le logement et le transport. Les jeunes d'au moins 15 ans bénéficieront d'une prime de 500€ pour financer leur permis de conduire.

Les apprentis peuvent préparer un **CAP**, un **bac professionnel**, un **BTS** (brevet de technicien supérieur) un **DUT** (diplôme universitaire de technologie), une **licence professionnelle**, un diplôme d'**ingénieur**...

Ils préparent le même diplôme que les élèves de lycée, de lycée professionnel ou que les étudiants à l'université ou dans les Grandes écoles. Ce sont des diplômes délivrés par l'Etat, par les ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, du sport, du travail, de l'enseignement supérieur... des diplômes ou certifications reconnues par l'Etat... des diplômes des branches professionnelles.

Ils peuvent aussi poursuivre leurs études après un premier diplôme pour se spécialiser ou avoir un niveau supérieur.

PASSEPORT APPRENTI·E

L'apprentissage en quelques mots

<<<

Je travaille Je gagne de l'argent

Les apprentis sont salariés d'une entreprise ou d'une administration.
Ils ont un contrat de travail. Dans l'entreprise ou l'administration, ils apprennent leur métier avec un tuteur ou une tutrice.

Leurs horaires sont réglementés et ils ont droit à des congés payés.

Les mineurs ne peuvent pas travailler après 22h sauf dans l'hôtellerie-restauration où l'heure limite est minuit.

L'âge minimum pour signer un contrat d'apprentissage est 16 ans*, le maximum est 29 ans. La limite hebdomadaire de travail est de 40h, sauf pour les mineurs pour lesquels elle est de 35h.

Les jeunes ayant au moins 15 ans peuvent faire un apprentissage s'ils ont accompli la scolarité du collège (de la 6e jusqu'en fin de 3e)
La rémunération des apprentis est un pourcentage du SMIC qui progresse en fonction de l'âge et de l'ancienneté en apprentissage.

Salaires minimum perçus par les apprentis *

Âge	1ere année	2ème année	3ème année
16-17 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26-29 ans	100 %	100 %	100 %

* Il s'agit de pourcentages du SMIC sauf pour les apprentis de plus de 21 ans. Dans ce cas le calcul est fait sur le salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé.

PASSEPORT APPRENTI·E

L'apprentissage en quelques mots

<<<

Je choisis mon métier

Les apprentis peuvent devenir ouvriers, employés, techniciens, ingénieurs, enseignants... Ils peuvent travailler dans **tous les domaines** : la mer, l'agriculture, l'agroalimentaire, les industries graphiques, la gestion, l'hôtellerie, l'alimentation, la mécanique, le bâtiment, le bois, l'électricité, l'informatique, l'environnement, la santé, le social, la mode, le transport, le sport, l'enseignement.... Les employeurs peuvent être des entreprises ou des administrations.

C'est une formation qui débouche sur l'emploi et facilite l'insertion 65% des apprenti(e)s niveaux V et IV et 80 % niveaux III à I, sont en emploi dans les 7 mois qui suivent la formation*

**Enquête de l'Iroise*



Taper apprentissage
dans le moteur de
recherche

PASSEPORT APPRENTI·E

L'apprentissage en quelques mots

<<<

Plus d'infos,
des conseils

Où m'informer sur mon futur métier ?

Je m'adresse

CIO

CFA

PP

Mission locale

RIJ

PsyEN

Documentaliste

Je rencontre des professionnels

Je vais aux forums des métiers ou aux salons sur l'orientation de mon département

Je consulte le site onisep.fr

Où trouver des offres
de contrats d'apprentissage ?

- ▶ [Bourse de l'apprentissage](#)
- ▶ [Portail de l'alternance du Ministère du travail](#)
- ▶ [Bretagne alternance](#)

Où faire ma formation
en apprentissage ?

Je consulte

- ▶ onisep.fr
- ▶ nadoz.org
- ▶ [MOEL \[Mon Orientation En Ligne\]](#)
- ▶ Les cartes des CFA

